



COMPTE-RENDU

CONSEIL MUNICIPAL du 12 avril 2016 à 20h30

Par suite d'une convocation en date du sept avril deux mille seize, les membres composant le Conseil municipal de MIREPOIX (Ariège) se sont réunis à la Mairie de MIREPOIX (Ariège) le douze avril deux mille seize à vingt heures trente, sous la présidence de Nicole QUILLIEN, Maire.

Présents : QUILLIEN Nicole, GARCIA Pierre, ALBAN Marie-Françoise, CAUX Xavier, DILLON Valérie, CATALA Fabien, SARRAIL Claudine, CIBIEL Christian, ROUGÉ Pierre, ESCANDE Jacques, CAZANAVE Véronique, VIDAL Candy, MARIEIRO Fabienne, BOURDONCLE Stéphane, SAINT MARTIN Jean, BAJAN Andrée, ABELLANET LE MINEZ Monique.

Absents excusés : JOLIBERT Marie-Christine, LEVENARD Christian, BERSANS Muriel, ANGLADE Jordane, BIARD Ludovic, PEISER Jean-Luc.

Procurations : JOLIBERT Marie-Christine à ESCANDE Jacques, ANGLADE Jordane à GARCIA Pierre, BIARD Ludovic à QUILLIEN Nicole, PEISER Jean-Luc à SAINT MARTIN Jean.

Secrétaire de séance : Madame Candy VIDAL est désignée, à l'unanimité, pour remplir cette fonction.

Madame le Maire donne lecture du procès-verbal du 12 avril 2016 : **adopté à l'unanimité.**

I- AFFAIRES ADMINISTRATIVES

1. Demande de modification des horaires de l'école maternelle Jean Jaurès

Madame le Maire présente au conseil municipal la demande de l'équipe enseignante de l'école maternelle qui propose une modification des horaires à partir de la rentrée scolaire de septembre 2016, à savoir : le mercredi matin de 8h45 à 12 h (au lieu de 9h/12h) et le vendredi après-midi de 13h45/15h30 (au lieu de 13h45/15h45) pour les raisons suivantes :

- Avoir une durée identique pour les 5 matinées : 3h15,
- Diminuer le temps de garderie le mercredi matin, décalage de 30 minutes au total (2 fois ¼ d'heure) entre le mercredi matin et le vendredi en fin de journée
- L'horaire musique de la classe de Grande Section le mercredi à 9h (trop tôt).

Cette proposition a été votée à l'unanimité lors du Conseil d'école du 7 mars 2016.

Madame le Maire explique que le changement d'horaires a été proposé dans l'intérêt des enfants, tout comme les horaires actuels qui bien que différents de ceux de l'école élémentaire avaient été choisis afin que les enfants puissent dormir plus longtemps le mercredi matin.

Elle relève qu'il n'y a pas de changement important dans ces modifications d'horaires puisqu'il s'agit uniquement de rentrer ¼ d'heure plus tôt le mercredi matin et de sortir ¼ d'heure plus tôt également le vendredi après-midi.

Ce changement d'horaires va cependant demander toute une réorganisation des emplois du temps des animateurs de l'ALAE, emplois du temps difficiles à gérer par la communauté de communes du Pays de Mirepoix car extrêmement morcelés.

La demande des enseignantes est légitime car les enfants arrivant à 9 h à l'école il est difficile pour eux d'être à l'heure au cours de musique qui se déroule dans le bâtiment de la cour de l'école élémentaire.

Afin de ne pas « bousculer » les enfants de la maternelle dès leur arrivée, le directeur de l'école élémentaire interrogé accepte de permuter les horaires musique. Ecole élémentaire 9 h, école maternelle 10 h.

Le conseil municipal, après la présentation de Madame le Maire, **décide à la majorité** (15 contre et 6 abstentions), de voter contre le changement d'horaires puisqu'une solution a été trouvée afin que le cours de musique soit assuré dans de bonnes conditions.

2. Demande d'assistance à maîtrise d'ouvrage auprès de la DRAC pour la rédaction d'un cahier des charges en vue de la consultation d'un bureau d'études pour la création d'un secteur sauvegardé sur la commune

Madame le Maire explique au conseil municipal que dans le cadre du schéma d'aménagement urbain « Mirepoix 2030 », 3 plans d'actions ont été définis afin d'affirmer une politique touristique autour de la destination « Pyrénées Cathares » répondant également au plan d'actions « Grands sites ».

Des fiches « action » définissent le contexte du projet, la description de l'action et les besoins en accompagnement.

Ces projets, dans le cadre de la mission AIDER, bénéficient d'un accompagnement technique et financier, l'étude prend en compte la transversalité des problématiques tout en ayant une expertise pointue dans chacun des domaines suivants :

- Urbanisme,
- Mobilité douce et environnement,
- Tourisme et patrimoine,
- Architecture, histoire et patrimoine.

Pour le dernier point, compte tenu de la qualité patrimoniale du tissu urbain de la ville ainsi que de très nombreux monuments historiques, la commune de Mirepoix en collaboration avec les services de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) et le Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine de l'Ariège (STAP), envisagent de réaliser une étude prospective pour choisir un outil de patrimonialisation adapté à cet ensemble de grande qualité.

Cet ensemble présente aujourd'hui une protection partielle et perfectible par le biais de la gestion des abords des monuments historiques et d'un site inscrit. Aucune étude globale de la cité n'a encore été réalisée. La Commune, consciente de ce déficit, dès 2012, a choisi un bureau d'étude, pour réaliser une étude diagnostic.

Le cabinet AARP, dirigé par l'architecte Rémi PAPILLAUT, avait reçu, en 2012, pour mission de déterminer, en fonction de critères objectifs, la faisabilité d'une Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) ou d'un Secteur Sauvegardé.

Les résultats de cette étude communiqués aux services de l'Etat et de la Commune, font clairement apparaître qu'un outil de protection doit être instauré. Ce plan de sauvegarde et de mise en valeur permettrait, outre le meilleur contrôle des projets architecturaux, une prise en compte de la qualité des places, des couverts, des rues, des cours et promenades, dans une stratégie de mise en valeur de l'espace public (règlementation des enseignes, mobilier urbain, gestion du stationnement, volet paysager, traitement du sol etc.)

En réponse aux différents arguments avancés, Madame le Maire propose de demander aux services de la DRAC et du STAP : **une assistance à maîtrise d'ouvrage pour la rédaction d'un cahier des charges en vue de la consultation d'un bureau d'études pour la création d'un secteur sauvegardé.**

Madame le Maire précise que des subventions à hauteur de 80 % pourront être sollicitées auprès de la DRAC, et du Conseil Régional (critères « développement touristique – grands sites).

Bien que, pour certains élus, 2030 paraisse très lointain, Madame le Maire explique que la commune doit se projeter dans une réflexion globale afin d'éviter de réaliser des travaux au coup par coup et sans cohérence.

Une étude globale définira les aménagements urbains du projet « MIREPOIX 2030 », cette étude présentera plusieurs volets, dont le secteur sauvegardé.

Les 3 fiches action présentées en annexe définissent le contexte des projets, la description des actions, le calendrier de mise en œuvre, le détail des dépenses ainsi qu'un plan de financement.

Madame le Maire dit qu'une réunion du conseil municipal aura lieu le 19 mai 2016 à 20 h 30 au cours de laquelle le bureau d'études AARP PAPILLAUT, présentera l'étude de faisabilité réalisée en 2012, il sera accompagné de Monsieur POIRIER, architecte des bâtiments de France, d'élus et de techniciens ayant déjà mis en œuvre un secteur sauvegardé.

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte le projet « MIREPOIX 2030 » tel que présenté dans les 3 fiches actions : 1/3 - Secteur sauvegardé, 2/3 - Sécuriser et valoriser « les couverts », 3/3 - Définir les aménagements urbains du projet « MIREPOIX 2030 » et décide de demander aux services de l'Etat (DRAC/STAP) d'aider la commune dans cette démarche par une assistance à maîtrise d'ouvrage pour la rédaction, entre autres, d'un cahier des charges en vue d'une consultation de bureaux d'études qualifiés pour la création d'un secteur sauvegardé.

Il autorise également Madame le maire à solliciter le Conseil Régional Midi-Pyrénées/Languedoc-Roussillon pour l'obtention de subventions sur la base de :

	HT €	TTC €
Evaluation étude	100 000,00	120 000,00
DRAC 50 % (critères « développement touristique/préservation patrimoine »)	50 000,00	
Conseil régional (critères « développement touristique-Grands Sites : 50 % plafond 30 000€)	30 000,00	
total subventions sollicitées	80 000,00	80 000,00
Solde à la charge de la commune		40 000,00

3. Demande d'assistance à maîtrise d'ouvrage auprès de la DRAC afin de réaliser un diagnostic sur l'état sanitaire des couverts en vue de la conservation et la sécurité de l'édifice, des biens et des personnes, et de l'embellissement des couverts

Mirepoix bénéficie d'un patrimoine historique et architectural de premier plan (58 monuments historiques plus 1 inscrit) s'appuyant notamment sur le caractère médiéval de la Bastide avec ses maisons à pans de bois, sa place des couverts, la maison des consuls et ses solives sculptées ou encore l'ancienne cathédrale Saint-Maurice et l'ancien palais Episcopal.

C'est à ce titre, tout comme Montségur, que Mirepoix est classée « Grand Site Midi-Pyrénées ». La Commune, également labellisée « station de tourisme », souhaite mettre en place un plan d'actions de préservation et valorisation de la ville.

La remise en l'état des 58 Monuments Historiques est une action prioritaire pour la valorisation de la place de Mirepoix, elle fait également partie de l'opération MIREPOIX 2030, accompagnée dans le cadre de la mission AIDER.

Une opération collective de restauration est incontournable : d'une part, afin de réaliser un diagnostic précis sur la santé du bâti et de définir les travaux de restauration nécessaire, phasage en fonction des urgences (Tranche 1). D'autre part, pour réaliser les travaux de restauration de sécurisation et les travaux d'embellissement (Tranche 2).

Le sol appartient à la Commune, les plafonds et les piliers appartiennent à des propriétaires privés : il est donc nécessaire d'engager une démarche administrative spécifique et sur-mesure. L'étude devra détailler les travaux à réaliser et faire un chiffrage précis des coûts. Elle devra proposer une méthodologie juridique avec une Maîtrise d'Ouvrage communale et une prise en charge financière par les Collectivités Territoriales (Commune, Communauté de Communes du Pays de Mirepoix, Conseil Départemental de l'Ariège, Conseil Régional). Un financement participatif pourra être mis en œuvre avec l'appui de la Fondation du Patrimoine.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de demander aux services de l'Etat (DRAC/STAP) d'aider la commune dans cette démarche par une assistance à maîtrise d'ouvrage pour la rédaction, entre autres, d'un cahier des charges en vue d'une consultation de bureaux d'études qualifiés et autorise Madame le maire à solliciter l'aide du Conseil Départemental et de l'Etat (DRAC) pour l'obtention de subventions sur la base de :

	HT €	TTC €
Evaluation étude	50 000,00	60 000,00
DRAC (critères « sécurisation des monuments historiques »)	30 000,00	
Conseil Départemental (critères « développement touristique-préservation du patrimoine	10 000,00	
total subventions sollicitées	40 000,00	40 000,00
Solde à la charge de la commune		20 000,00

4. Mise à jour du règlement intérieur de l'école de musique municipale

Le conseil municipal, à l'unanimité, s'est prononcé pour la modification du règlement de l'école de musique tel que présenté par Madame le Maire.

II- AFFAIRES FINANCIÈRES

5. Affectation du résultat 2015

- ✓ Après avoir entendu le compte administratif 2015 (délibération du conseil municipal du 13 mars 2016.
- ✓ Statuant sur l'affectation du résultat de l'exercice 2015,
- ✓ Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants, exprimés en euros :

	CLOTURE 2014	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT	RESULTAT 2015	CLOTURE 2015	RAR	RESULTAT CONSOLIDE
INVESTISSEMENT	-804 341,43		185 875,03	-618 466,40	-168 878,66	-787 345,06
FONCTIONNEMENT	1 2019 436,89	-428 447,83	570 128,35	1 361 117,71		1 361 117,41
TOTAL				742 651,01	-168 878,66	573 772,35

- ✓ Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat,

Le Conseil Municipal doit se prononcer sur l'affectation du résultat 2015, tel que présenté ci-après :

Excédent de fonctionnement global cumulé au 31.12.2015	1 361 117,41
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (C/1068)	787 345,06
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (C/1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	573 772,35
Total affecté au C/1068	787 345,06

Voté à l'unanimité.

6. Taux des taxes locales 2016

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas augmenter le taux des trois taxes (inchangés depuis 2006), d'autant que la base fixée par les services de l'Etat évolue légèrement chaque année :

- Taxe d'habitation : 14,54 %
- Taxe foncière bâti : 23,99 %
- Taxe foncière non bâti : 104,49 %

7. Vote du budget primitif 2016

Le budget primitif 2016, travaillé en commission des finances, présenté par Pierre GARCIA, 1^{er} adjoint en charge des finances, a été *voté chapitre par chapitre à l'unanimité.*

8. Subvention aux associations

Le Conseil municipal, à l'unanimité, s'est prononcé sur le montant des subventions à allouer aux associations ayant présenté un dossier complet, au titre de l'exercice 2016, suivant le tableau ci-après :

Associations	Subvention 2015	Demande de l'association 2016	Proposition bureau adjoints	Vote conseil	Observations et élus quittant la séance car membre de l'Association
A.C.C.A. de Mirepoix	600,00 €	600,00 €	600,00	600,00	ESCANDE
Association de Pêche AAPPMA	600,00 €	600,00 €	600,00	600,00	CIBIEL
Association Les Amis des Bessous	600,00 €	600,00 €	600,00	600,00	
Club des Aînés "SOLEIL D'AUTOMNE"	400,00 €	400,00 €	400,00	400,00	
Comité des Fêtes et d'Animations du Quartier du Rumat	2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00	2 000,00	
Coopérative Ecole Primaire	3 040,00 € (intégrée location lycée)	2 500,00 €	2 500,00	2 500,00	baisse effectifs prévoir moyenne sur 3 ans budget 2017, calculer montant par enfant. Pour 2016 :14,40 € (2450 €)
Coopérative Scolaire Maternelle	1 732,50 € (intégrée sortie cinéma 2014)	1 707,50 € (intégrée sortie cinéma 2015)	1 707,50	1 707,50	baisse effectifs prévoir moyenne sur 3 ans budget 2017, montant par enfant. Pour 2016 : 14,70 € (1325€)
Gymnastique Volontaire de Mirepoix	1 500,00 €	1 500,00 €	1 500,00	1 500,00	
Les randos de l'Aubo	500,00 €	500,00 €	500,00	500,00	justifié liée au club des aînés
Mirepoix en avant	6 000,00 €	6 000,00 €	6 000,00	6 000,00	
Prévention routière	120,00 €	120,00 €	120,00	120,00	
Swing à Mirepoix	15 500,00 €	19 000,00 €	15 500,00	15 500,00	avance versée 13000 €
Vive la science	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00	1 000,00	
Art'Mania	750,00 €	750,00 €	750,00	750,00	
Fil En Trope MIMA	18 000,00 €	22 000,00 €	18 000,00	18 000,00	
FNACA	200,00 €	200,00 €	200,00	200,00	
Mirepoix natation	540,00 €	540,00 €	550,00	550,00	
Rugby club de Mirepoix	15 500,00 €	16 000,00 €	16 000,00	16 000,00	CAUX
SLHLM	700,00 €	700,00 €	700,00	700,00	CATALA/BOURDONCLE
Shin Budo Renmei	500,00 €	1 500,00 €	500,00	500,00	
Ski Club	1 500,00 €	1 500,00 €	1 500,00	1 500,00	versé 1000 en 2013
Souvenir français	200,00 €	200,00 €	200,00	200,00	
Pro Musica	400,00 €	600,00 €	500,00	500,00	
Comité Ariégeois concours national résistance	80,00 €	80,00 €	80,00	80,00	ALBAN

9. Indemnité de conseil et de confection de documents budgétaires à Madame l'Inspectrice des Finances Publiques

En application de l'article 97 de la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n° 82979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté ministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes,

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'arrêter le taux de conseil à 100 % (gestion de 360 jours) soit 805.29 € brut (= indemnité de conseil : 759.56 € + indemnité de confection budget : 45.73 €). Cette indemnité sera versée à Madame l'Inspectrice des Finances Publiques.

10. Demande de subvention pour les travaux de strict entretien et de dévégétalisation de l'ancienne cathédrale Saint Maurice

Chaque année, des travaux d'entretien (dévégétalisation et nettoyage, système anti-pigeons) sont nécessaires pour préserver l'édifice de l'ancienne cathédrale Saint-Maurice.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de solliciter l'aide du Conseil Départemental, du Conseil Régional et de l'État (DRAC) conformément au plan de financement ci-après :

	HT €	TTC €
MONTANT DES TRAVAUX 2 passages annuel	10 036,00	12 043,20
<i>DRAC 40 %</i>	<i>4 014,40</i>	
<i>Conseil départemental 20 %</i>	<i>2 007,20</i>	
<i>Conseil régional 20 %</i>	<i>2 007,20</i>	
total subventions sollicitées	8 028,80	8 028,80
Solde à la charge de la commune		4 014,40

11. Demande de subventions pour le diagnostic et l'assistance à maîtrise d'ouvrage portant sur la restauration intérieure de l'ancienne cathédrale Saint Maurice

L'ancienne cathédrale Saint Maurice a fait l'objet d'un plan pluriannuel de travaux relatifs à l'étanchéité des toitures, travaux préalables indispensables à toute restauration intérieure.

La Direction Régionale des Affaires Culturelles a adressé le 15.12.2015 une pré-notification, dans le cadre de la programmation 2016 de restauration et de mise en valeur des monuments historiques classés, pour un accompagnement financier à hauteur de 50 % de la dépense estimée à 50 000,00 €, sous réserve des crédits qui seront délégués en 2016 au programme « Patrimoine » et du dossier technique et financier qui sera constitué.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de solliciter également le conseil départemental et le conseil régional afin d'aider la commune dans le financement de cette étude.

Désignation	Montant HT	Montant TTC
Estimation du montant des travaux de restauration	50 000.00 €	60 000.00 €
<i>DRAC (50 %)</i>	<i>25 000.00 €</i>	
<i>Conseil Départemental (20 %)</i>	<i>10 000.00 €</i>	
<i>Conseil Régional (10 %)</i>	<i>5 000 €</i>	
<i>TOTAL des subventions</i>	<i>40 000.00 €</i>	<i>- 40 000.00 €</i>
Reste à la charge de la Commune		20 000.00 €

12. Participation de la Communauté de communes du Pays de Mirepoix à la construction du dortoir de l'école maternelle

Le solde des travaux relatif à la construction du dortoir de la maternelle, déduction faite des subventions notifiées, s'élève à 62 829,68 € HT.

Dans le cadre de la convention qui lie la commune avec la communauté de communes du Pays de Mirepoix relatif à l'occupation des locaux par le centre loisirs une participation de 36,90 % du solde (HT) restant à la charge de la collectivité peut être prise en charge.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de solliciter la Communauté de Communes du Pays de Mirepoix pour une participation de 23 184,15 €.

III- AFFAIRES LIÉES AU PERSONNEL

13. Transfert du personnel de la piscine municipale à la Communauté de communes du Pays de Mirepoix

Dans le cadre du transfert de compétences : « Entretien et fonctionnement de la piscine de Mirepoix », les personnels affectés au service sont transférés à la Communauté de communes du Pays de Mirepoix le 1^{er} mai 2016.

Le projet de convention garantissant à ces agents le maintien de leur situation dans les conditions acquises, a été présenté au préalable :

1. Au comité technique de la Communauté de Communes du Pays de Mirepoix en date du 8 avril 2016,
2. Au Comité Technique de la commune le 12 avril 2016.

Les deux comités techniques, ont émis, à l'unanimité un avis favorable.

Voté à l'unanimité.

IV- INFORMATIONS DIVERSES

Claudine SARRAIL

Annonce que le RCM jouera la demi-finale dimanche à Daumazan.

Christian CIBIEL

Les travaux concernant les trottoirs (des feux au lycée) débiteront le lundi 18 avril (début des vacances scolaires de Pâques)

Pierre GARCIA

L'état des supplétifs sera distribué aux élus ; pour info le total est de 91 000 € pour 2015.

Marie-Françoise ALBAN

Bulletin de mai en cours.

Travail avec le Conseil Municipal Enfants sur la déportation et le 8 mai. Lors de la cérémonie commémorative du 8 mai, les jeunes élus participeront à la vente des Bleuets de France.

Il a été acté l'achat d'un olivier à planter le 11 novembre prochain.

Contact avec le Conseil Municipal d'Enfants de Carcassonne en vue de futurs échanges.

Jacques ESCANDE

Dans le cadre de sa délégation de correspondant défense auprès du 1^{er} RCP, il annonce que deux villes de l'Ariège seront à l'honneur pour le centenaire de la 1^{ère} guerre mondiale : Lavelanet et Mirepoix.

Une délégation du 1^{er} RCP participera à la commémoration du 11 novembre à Mirepoix.

-oOo-

-oOo-

-oOo-

-oOo-

Tous les points de l'ordre du jour ayant été abordés, la séance est levée à 23 h 30.

La secrétaire de séance,
Candy VIDAL.